



**Cfdt:** AUTOROUTES

## Rémunérations Annuelles Garanties 2017

# ACCORD MAJORITAIRE

**Après deux réunions de négociation, un accord a été trouvé pour l'année 2017.**

La rémunération annuelle garantie (pieds d'échelles et/ou classes) de la branche Autoroutes, permet de fixer un salaire minimum lors d'une embauche.

Lors de la première réunion, **les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, FO et UNSA ont proposé ensemble, une augmentation de 1,5%** pour chaque pied d'échelle et/ou classe. La direction a, quant à elle, fait une proposition à hauteur de 1,075%...

Côté syndical, évidemment, le compte n'y était pas.

Le 29 mai, à l'occasion de la dernière réunion, les représentants patronaux sont revenus avec une nouvelle proposition, soit : 1,1%...Encore bien loin de l'objectif !

Alors qu'un débat s'anime et avant même que les organisations syndicales demandent une suspension de séance pour établir, ensemble, une contre-proposition, **la délégation FO a surpris tout le monde (ou presque...) en annonçant qu'elle se satisferait d'une augmentation de 1,2%** ! La direction s'est saisie immédiatement de l'aubaine et a pris l'assemblée de court en décrétant une suspension de séance.

A la reprise, la direction a annoncé, bien opportunément, qu'elle acceptait la proposition de FO : soit 1,2%, en rajoutant que c'était « à prendre ou à laisser ». Voilà une affaire rondement menée, non ?

Les organisations syndicales CFDT, CGC, CFTC et UNSA auraient bien tenté une proposition à 1,3% mais l'affaire semblait définitivement et habilement ficelée. Elles ont demandé un report de la date de décision quant à leurs éventuelles signatures.

Sans accord, il n'y aurait aucune augmentation. La CFDT s'est déclarée signataire pour ne pas pénaliser les salariés. Dans le même état d'esprit, les 3 autres OS ont fait de même.

**Moralité : certain syndicat se pose en donneur de leçons de loyauté syndicale pour les autres mais ne se les applique pas pour eux-mêmes.**